

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner à l'adresse suivante:

MMI CONSEIL

DPT MMI Déco

24, rue de l'Echiquier

75010 - PARIS

NOM	PRENOM
------------	---------------

ADRESSE COMPLETE – bâtiment, numéro, rue, ville, code postal, pays

TELEPHONE FIXE	PORTABLE
-----------------------	-----------------

FAX	EMAIL	SITE
------------	--------------	-------------

SESSION DE FORMATION	DUREE	MONTANT TTC Particuliers et Assedic	MONTANT TTC Fongécif, OPCA, entreprises
SESSION JANVIER 10 du 04/01 au 16/04 2010	15 semaines	4990 euros	5990 euros
SESSION AVRIL 10 du 12/04 au 23/07 2010	15 semaines	4990 euros	5990 euros
UNIVERSITE ETE 2010 du 28/06 au 06 août 10 (session intensive pour stagiaires avisés uniquement)	6 semaines	3590 euros	3990 euros
SESSION SEPTEMBRE 10 du 13/09 au 03/12/09	15 semaines	4990 euros	5990 euros

PROGRAMME DE FORMATION DECORATION INTERIEURE
Formation de coaching déco et relooking en décoration d'intérieur
Annexe jointe

PARCOURS PROFESSIONNEL - SITUATION ACTUELLE
ETUDES ET FORMATIONS SUIVIES. Merci de joindre un CV.

MOTIVATIONS PERSONNELLES POUR SUIVRE CETTE FORMATION DE DECORATION INTERIEURE ET PROJET PROFESSIONNEL

Pour cette rubrique, merci de décrire vos motivations et projet professionnel sur papier libre. Ces renseignements étant particulièrement décisifs pour l'acceptation de votre candidature.

MODALITES D'INSCRIPTION

1. Envoi à MMI de votre bulletin de pré-inscription: mmiconseil@club-internet.fr (ou par courrier). *A ce stade n'envoyez aucun acompte.*
2. Etude de votre candidature.
3. Rappel de notre part pour approfondir votre projet, répondre à vos questions et vous donner notre réponse.
4. Votre candidature est retenue et :
 - vous faite une demande de prise en charge dans le cadre du cif : envoyez nous au plus vite votre dossier, les délais sont longs et les dossier doivent arriver complets au fongécif au moins 3 mois avant le début de la formation.
 - il s'agit d'un financement personnel : nous vous envoyons votre convention de formation. Vous nous la renvoyez signée en deux exemplaires accompagnée de votre règlement dont votre acompte de 30% qui lui seul valide votre inscription (le solde n'étant encaissé qu'à compter du début de la formation.
 - vous faite une demande de prise en charge dans le cadre des Assédics : vous devez leur présenter votre projet et nous envoyer au fur et à mesure les dossiers de prise en charge à remplir.
5. Votre candidature n'est pas retenue : nous restons à votre disposition pour vous expliquer les raisons de notre refus.

MODALITES DE REGLEMENT POUR LES FINANCEMENTS PERSONNELS

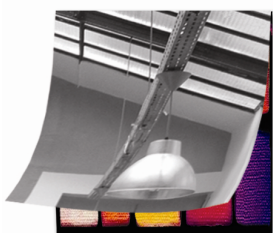
1. Encaissement de l'acompte de 30% à la signature de la convention de formation.
2. Le solde sous forme d'un règlement unique ou de deux versements à compter de l'entrée en formation. Tous les chèques sont à libeller à l'ordre de MMI CONSEIL.
3. Frais retenus en cas d'annulation de la part du stagiaire : 30% du montant total de la formation si désistement dans les 30 jours avant la date de début de la formation.

MODALITES DE REGLEMENT POUR LES PRISES EN CHARGE PAR L'ENTREPRISE

1. Encaissement de l'acompte de 30% du montant de la formation à la signature de la convention de formation.
2. Solde sous forme d'un règlement unique à la fin des heures de formation théorique.

MODALITES DE REGLEMENT POUR LES PRISES EN CHARGE CIF ET DEMANDEURS D'EMPLOI

A définir avec l'organisme de prise en charge concerné.



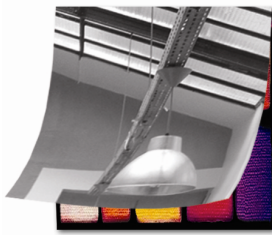
Toute l'équipe pédagogique et administrative de MMI CONSEIL se joint à moi pour vous remercier de votre confiance. CORDIALEMENT

Myriam Markiewicz

Tél: 06 09 40 90 11

contact@mmi-deco.co

www.mmi-deco.com



LETTRE D'INFORMATIONS MMI

VISITE DU CENTRE DE FORMATION TOUTE L'ANNEE SUR RENDEZ VOUS AU 06 09 40 90 11.

Prochaine présentation de l'école : date indiquée sur la page d'accueil du site MMI Déco : www.mmi-deco.com

A l'adresse suivante : 24 rue de l'Echiquier – 75010 Paris – Métro Bonne Nouvelle – Sortie 4 (Mazagran) – code d'entrée 2410.

Au programme :

- Présentation des intervenants
- Présentation du programme détaillé
- Présentation de travaux stagiaires
- Présence d'anciens stagiaires ou stagiaires en cours

MERCI DE CONFIRMER VOTRE VENUE PAR RETOUR DE MAIL

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande d'informations sur notre formation de décoration intérieure, veuillez trouver en pièce jointes les dates et programmes de nos prochaines sessions.

Afin de traiter dans les meilleurs délais votre demande, le bulletin de pré- inscription joint est à nous renvoyer complété (par mail ou par courrier) pour toute étude de candidature.

Ce bulletin sera accompagné de votre CV et de la présentation écrite de votre projet professionnel.

Prenez le plus grand soin pour renseigner ce dernier car c'est à partir de son contenu que se décide la validation de votre candidature chez MMI Déco.

En ce qui concerne les modalités de prise en charge de la formation :

MMI étant un organisme de formation reconnu par l'Etat, nous avons la possibilité d'accepter différentes demandes de prise en charge :

1. Pour les demandeurs d'emplois, le dossier est à monter directement avec l'Anpe en leur donnant simplement le programme de formation de la session désirée et téléchargeable sur le site www.mmi-deco.com. Il est utile de leur préciser qu'il s'agit d'une demande d'aide individuelle non conventionnée par le conseil général. Néanmoins, sachez que les prises en charges sont rares dans le domaine artistique et plus particulièrement sur Paris et sa région.

2. En ce qui concerne les dossiers CIF. Ils sont à demander au Fongécif après accord de congé de votre employeur : ces derniers doivent être complétés par votre entreprise, vous et MMI et retournés complets au moins 3 mois avant le début de la formation. Le nombre de demandes étant important, pensez à remplir votre dossier au plus tôt.

3. Pour les financements par entreprise, les modalités sont à négocier entre ces derniers et MMI Conseil.

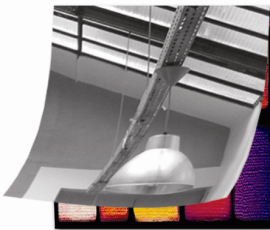
4. Pour les financements personnels, seul le règlement de l'acompte accompagnant la signature de votre convention de formation valide votre inscription chez MMI.

5. Enfin, en ce qui concerne les étudiants, nous n'avons pas de modalités particulières de financement.

Je vous confirme également :

- Que la formation se déroule **UNIQUEMENT SUR PARIS**.
- Que MMI est une école de décoration spécialisée dans la transmission de compétences professionnelles pour adultes, vous serez donc responsable de votre recherche de stage et d'emploi.
- Qu'il n'y a pas de niveau requis pour intégrer nos formations, la sélection s'effectuant sur étude de votre dossier et de votre projet professionnel.
- Que les connaissances transmises pendant la formation le sont par des formateurs tous en activité professionnelle dans les métiers de la décoration depuis une quinzaine d'années.
- Que la formation vous apporte un certificat de décorateur d'intérieur validé par la réussite de votre examen et présenté devant un public de professionnels appartenant ou non à MMI. (Ce certificat est un certificat d'école privée).
- Que la formation courte « université d'été est une formation disponible uniquement pour des personnes déjà sensibilisées à la décoration intérieure. Le nombre des stagiaires étant également réduit, merci de vous inscrire au plus tôt si vous souhaitez pouvoir y participer.
- Que nous accueillons enfin et régulièrement dans nos sessions des stagiaires venant de tous pays.

Je reste à votre disposition au 06 09 40 90 11 pour répondre à vos questions et vous souhaite bonne chance dans vos démarches.



Cordialement

Myriam Markiewicz pour MMI

www.mmi-deco.com

contact@mmi-deco.com